

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : AFFOUAGE 2021-2022: Forêt communale du Plateau d'Hauteville- Forêt sectionale de Vaux Saint Sulpice et Forêt sectionale des 5 Hameaux - Lavant

Séance du 26 janvier 2022,

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier, à dix-neuf heures et dix minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt janvier deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 18

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 10

Olivier BROCHET pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
Humbert CRETIER pouvoir à Monsieur Joël BERGEOT
Jacques FUMEX pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire
Karine LIEVIN pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ
Stéphane LYAUDET pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
Jessie MARIN pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
Christine MARTINE pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
Marie-Hélène PERILLAT pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 Sonia ZANI

18 présents, 10 pouvoirs, soit 28 votants.

Conformément à l'avis de la commission « Forêt, Patrimoine, Fleurissement » du 13 janvier 2022, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire les coupes d'affouages à asseoir en 2021/2022 dans les forêts soumises au régime forestier pour la Forêt sectionale de Vaux Saint Sulpice et la Forêt sectionale des 5 Hameaux – Lavant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2022 au martelage des coupes d'affouages désignées ci-après ;

COUPES A MARTELER

Forêt	Parcelles	Volume* estimé en m3			Destination
		Résineux	Feuillus	Taillis	
Vaux-Saint-Sulpice	1		180		Délivrance
5 Hameaux-Lavant	71		50		Délivrance

- **DESIGNE** les garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Philippe BMIN

